

# Découvrez les aides proposées par l'Action sociale de la MSA Ile-de-France



Personnes  
âgées



Familles

Actifs  
fragilisés



L'Action Sanitaire et Sociale (ASS) de la MSA Ile-de-France vise à améliorer le quotidien de ses ressortissants.



**Les professionnels de l'ASS proposent des réponses personnalisées tenant compte de vos besoins, par la mise en œuvre :**

- ▶ De suivis et d'accompagnements individualisés
- ▶ D'aides financières
- ▶ D'actions collectives
- ▶ D'actions d'animation du milieu rural et de développement social territorial

**CERTAINES AIDES  
SONT SOUMISES  
À CONDITIONS DE  
RESSOURCES ET/OU  
À ÉVALUATION SOCIALE  
PAR UN TRAVAILLEUR  
SOCIAL**



Tout  
public



- **L'AIDE EXCEPTIONNELLE**  
Aider ponctuellement au paiement des charges courantes liées à des besoins essentiels ou à une dépense ponctuelle.
- **LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE SANTÉ RESTANT À LA CHARGE DES ASSURÉS**  
Aider à la prise en charge du ticket modérateur, du forfait hospitalier, de la cotisation mutuelle, des frais de cure thermale, etc.
- **LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE CONSULTATIONS PSYCHOLOGIQUES**  
Sans condition de ressources.
- **L'AIDE AU RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION**  
Financer un retour à domicile dans des conditions adaptées.
- **L'AIDE À L'ÉQUIPEMENT MÉNAGER ET/OU MOBILIER**  
Aider à l'achat d'articles ménagers et/ou de mobiliers de première nécessité.
- **L'AIDE À L'ACCÈS À UN LOGEMENT**  
Participer au financement de la caution, du premier loyer, des frais d'agence, de l'assurance, des frais d'ouverture de compte, etc.
- **L'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET LUTTE CONTRE L'HABITAT INDÉCENT**  
Participer au financement des travaux d'aménagement, d'isolation ou de réparation.
- **L'AIDE AU RÉPIT POUR LES AIDANTS**  
Participer au financement d'un soutien ponctuel aux retraités ou aux aidants affiliés au régime agricole.
- **L'AIDE POUR LA PRISE EN CHARGE DE PRESTATIONS INDUES EN SANTÉ, RETRAITE ET INVALIDITÉ**  
Faciliter le remboursement de prestations versées à tort.
- **L'AIDE AUX FRAIS D'OBSÈQUES**  
Aider à la prise en charge des frais d'obsèques et/ou de rapatriement.

## Actifs fragilisés



- **L'AIDE À DOMICILE AUPRÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU DE FRAGILITÉ**

Participer au financement de l'aide à domicile en cas de dépendance ponctuelle ou chronique.

- **L'AIDE AU REMPLACEMENT SUR UNE EXPLOITATION OU UNE ENTREPRISE AGRICOLE**

Aider à la prise en charge du remplacement en cas de maladie et d'accident de la vie privée ou de travail.

- **L'AIDE AUX LOISIRS DES PUBLICS BÉNÉFICIAIRES DU RSA OU DE L'AAH**

Participer au financement d'activités de loisirs.

- **L'AIDE DANS LE CADRE DE SOINS PALLIATIFS**

Financer le personnel à domicile, les appareillages, les médicaments non remboursés, etc.

- **L'AIDE À LA GARDE DE LA PERSONNE ÂGÉE OU EN SITUATION DE HANDICAP**

Participer au financement du retour à domicile après hospitalisation, en cas d'absence momentanée de l'entourage, etc.

## AIDES COMMUNES

- ● **L'AIDE AU RÉPIT DES ACTIFS AGRICOLES EN SITUATION D'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL**

Aider à la prise en charge des frais de remplacement, actions de prévention, aides aux loisirs ou aux départs en vacances, etc.

- ● **L'AIDE À LA FORMATION BAF**

Participer aux frais de formation.

- ● **L'AIDE PONCTUELLE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET À LA MOBILITÉ**

Financer les frais de déplacements, de formation, de garde d'enfants.

- ● **L'AIDE À LA POURSUITE D'ÉTUDES**

Participer aux frais de scolarité ou de formation, d'équipement, d'hébergement, de restauration et de transport, hors études générales secondaires.

# Familles



- **L'AIDE À DOMICILE AUPRÈS DES FAMILLES**

Participer au financement de l'aide à domicile.

- **L'AIDE EXCEPTIONNELLE POUR L'ARRIVÉE D'UN ENFANT**

En complément de la prime à la naissance légale.

- **L'AIDE EXCEPTIONNELLE À L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**

Participer à l'achat du matériel de puériculture de première nécessité.

- **L'AIDE À LA GARDE SUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES**

Aider au financement des frais de garde.

- **L'AIDE AUX VACANCES DES FAMILLES**

Participer par le biais de bons vacances aux frais de séjours individuels ou en structures collectives.

- **L'AIDE AUX LOISIRS DES ENFANTS ET DES FAMILLES**

Participer par le biais de bons loisirs aux frais d'activités sportives, culturelles, artistiques.

- ● **LA PRIME À L'INSTALLATION D'UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)**

Sans condition de ressources.

- ● **L'AIDE AUX VACANCES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Aider au financement d'un séjour en milieu ordinaire ou adapté.

- ● **L'AIDE À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Aider au financement d'équipements ou d'aménagements spécifiques.

## Personnes âgées



### ● LE PANIER DE SERVICES POUR L'AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES RETRAITÉES

Participer au financement d'aide à domicile, de portage de repas, de téléassistance, d'adaptation du logement à la perte d'autonomie, d'aide pour le maintien du lien social et l'autonomie dans la vie quotidienne.

### ● L'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Aider au paiement des charges courantes liées à des besoins essentiels ou à une dépense ponctuelle.

### ● L'AIDE À L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET ACCUEIL DE JOUR

Aider à la prise en charge des frais d'hébergement, de repas, de nuitée, etc.

### ● L'AIDE DANS LE CADRE DE SOINS PALLIATIFS

Financer le personnel à domicile, les appareillages, les médicaments non remboursés, etc.

### ● L'AIDE À LA GARDE DE LA PERSONNE ÂGÉE OU EN SITUATION DE HANDICAP

Participer au financement du retour à domicile après hospitalisation, en cas d'absence momentanée de l'entourage, etc.

L'Action Sanitaire  
et Sociale  
de la MSA Ile-de-France

Personnes  
âgées



Actifs  
fragilisés



Familles



► Pour plus d'informations :  
**Retrouver nos aides extra-légales sur  
iledefrance.msa.fr**

► Contacter votre MSA via  
le téléservice

**Mes Messages et Mes réponses**  
accessible depuis Mon Espace  
privé sur [iledefrance.msa.fr](http://iledefrance.msa.fr), ou en  
composant le **01 30 63 88 80**

**MSA Ile-de-France**  
75664 Paris Cedex 14

Tél. : 01 30 63 88 80

Fax : 01 49 85 53 80

[iledefrance.msa.fr](http://iledefrance.msa.fr)



L'essentiel & plus encore